ACCIDENTS DE LA VIE

Ne laissez pas une minute d'inattention bouleverser votre avenir

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

QUIEM

MUTEX

QUIEM

VOTRE SOUTIEN FACE AUX ACCIDENTS DE LA VIE

1 UNE PROTECTION ESSENTIELLE POUR METTRE VOTRE FAMILLE ET VOUS-MÊME À L'ABRI DES ALÉAS DE LA VIE COURANTE ET DE LEURS CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

2 DEUX NIVEAUX D'INDEMNISATION AU CHOIX

	En cas d'incapacité permamente (≥ 10%)	En cas de décès
NIVEAU 1	Jusqu'à 1 075 000 € (1)	Jusqu'à 608 000 € (2)
NIVEAU 2	Jusqu'à 1 530 000 € (1)	Jusqu'à 1 040 000 € (2)

(1) Montant maximum lorsque le taux d'incapacité est supérieur à 65 % et nécessite l'assistance d'une tierce personne durant au moins 2 h par jour.

(2) Montant maximum pour les formules «Couple» et «Famille»

3 TROIS FORMULES ADAPTÉES À VOTRE SITUATION PERSONNELLE

- Formule « Individuelle » si vous êtes seul.
- Formule « Couple » pour vous et votre conjoint.
- Formule « Famille » pour couvrir l'ensemble de votre famille.

2 ACCIDENTS SUR 3 ONT LIEU À LA MAISON

La vie d'une famille peut être bouleversée par la survenance d'un accident touchant l'un de ses membres. Les accidents domestiques (notamment les chutes, les noyades, les électrocutions, les brûlures…), bien que moins médiatisés que les accidents de la circulation, font un nombre de victimes très important.

Les accidents de la vie courante sont responsables de plus de 21 000 décès et environ 4,5 millions de blessés chaque année.

Source : Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) du 10/01/2017.

QUIEM VOUS PROTÈGE CONTRE LES CONSÉQUENCES DES ACCIDENTS DE LA VIE PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE…

- Accidents domestiques
- Accidents du travail ou de service
- Accidents scolaires
- Accidents sportifs
- Accidents médicaux
- Accidents sanitaires
- Agressions ou attentats
- Catastrophes naturelles ou technologiques

… ET VOUS APPORTE DES SOLUTIONS FINANCIÈRES POUR Y FAIRE FACE

- En cas de blessures sérieuses (incapacité permanente supérieure ou égale à 10%)
- En cas de décès
- Quelle que soit la gravité des blessures, une compensation de la perte de revenus professionnels et une indemnisation à compter du 3ème jour d'hospitalisation (selon les conditions du contrat)

QUIEM PRÉSERVE VOTRE AVENIR ET CELUI DE VOTRE FAMILLE

- Une indemnité pouvant atteindre jusqu'à 1 530 000 € en cas d'incapacité permanente
- Un seul contrat pour toute la famille
- Une adhésion possible à partir de 18 ans et jusqu'à 65 ans
- Une adhésion immédiate sans questionnaire de santé ni examen médical

DES GARANTIES D'ASSISTANCE TRÈS ÉTENDUES

Un accompagnement prolongé pour vous aider à reprendre votre quotidien

Notre partenaire IMA Assurances vous aide à gérer l'urgence dans ces moments difficiles, en vous proposant de faciliter l'organisation de votre vie quotidienne.

En cas d'accident corporel survenu au cours d'un déplacement

Le rapatriement sanitaire, l'attente sur place d'un accompagnant, le voyage aller-retour d'un proche, les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger sont pris en charge.

Si vous, votre conjoint ou votre enfant, êtes hospitalisé en cas d'accident, plus de 3 jours ou immobilisé à domicile plus de 5 jours

En fonction de la formule choisie, nous prenons en charge le transport d'un proche chez vous pour garder vos enfants, ou une assistance maternelle s'occupe de vos enfants et les conduit à l'école. Si votre enfant est immobilisé, nous assurons un soutien scolaire pour qu'il poursuive son programme sans prendre de retard. Une aide ménagère est mise à votre disposition pour l'entretien de votre maison...

PAR EXEMPLE

- Aide à domicile
- Garde des enfants
- Assistance psychologique
- Aide juridique
- etc.

Garanties accessibles 24h/24 7j/7

UN ACCIDENT EST SI VITE ARRIVÉ. UNE MINUTE D'INATTENTION ET VOTRE VIE PEUT BASCULER

Les conséquences d'un accident de la vie courante ou professionnelle sont parfois plus importantes qu'on ne l'imagine. Pour vous mettre à l'abri et préserver votre famille, votre mutuelle vous propose Quiem, spécialement étudié pour vous apporter des garanties essentielles et une tranquillité d'esprit. Quelques exemples…

« Notre fils s'est gravement brûlé en voulant attraper une casserole sur la cuisinière. Il a eu des blessures sur le visage et les avant-bras. L'incapacité permanente partielle a été de 20%.

Les frais de transport de mes parents ont été pris en charge pour qu'ils viennent s'occuper de notre fils et après sa convalescence, le capital que nous avons perçu nous permettra de le faire opérer pour diminuer ses cicatrices. »

« J'ai été victime d'un accident grave à mon travail. J'ai été hospitalisé plusieurs mois avec un arrêt de travail de 18 mois…

Grâce à l'indemnisation versée dans le cadre de mon adhésion à Quiem, j'ai pu acquérir un fauteuil roulant, adapter mon véhicule et réagencer mon domicile en fonction de ma nouvelle situation. Grâce à l'aide au retour à l'emploi proposée par la garantie assistance, j'ai pu faire un bilan professionnel et de compétences qui m'a permis de continuer à exercer une activité professionnelle. »

QUIEM

LA SOLUTION QU'IL VOUS FAUT POUR PROTÉGER VOTRE FAMILLE... QUOI QU'IL ARRIVE

Votre mutuelle vous propose Quiem, spécialement étudié pour mettre à l'abri ceux que vous aimez et les préserver des aléas de la vie courante, en toute tranquillité d'esprit.

Une mutuelle proche de vos préoccupations

Quiem est diffusé exclusivement par le réseau mutualiste. Votre mutuelle se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives à votre protection et celle de vos proches.

Forte de ses valeurs fondées sur la solidarité et l'entraide, votre mutuelle vous garantit un accompagnement de proximité et de confiance. Elle vous apporte un savoir-faire et des services reconnus par tous et agit chaque jour afin de vous offrir écoute et conseils.

Quiem est un contrat d'assurance individuelle à adhésion facultative. Vous disposez d'un droit de renonciation de 30 jours calendaires à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion.

Données à la date du 31/01/2021 - Document à caractère promotionnel.

20371 - Réalisation PAO Mutex - 12/2020

ASSUREURS DES GARANTIES :

MUTEX

Société anonyme au capital de 37 302 300`euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529`219`040
Siège social : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40000 - 79003 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632